



PAR COURRIEL

Québec, le 11 mai 2026

Monsieur François Bonnardel
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 mars 2026, la députée de Rimouski déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de permettre aux personnes de 65 ans et plus de se faire vacciner gratuitement contre le zona dès l'année financière 2026-2027.

Sachez que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) déploie un programme de vaccination contre le zona ciblant les personnes âgées ainsi que les personnes immunodéprimées âgées de 18 ans et plus. Cette initiative vise à réduire le fardeau de la maladie en diminuant le nombre de cas et les complications qui y sont associées.

Depuis le 1^{er} février 2026, l'accès au programme a été élargi aux aînés dès l'âge de 71 ans, alors que l'âge d'éligibilité était auparavant de 75 ans. Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) recommandait, dans son avis du mois d'avril 2018 que « s'il n'est pas possible de viser l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus, le CIQ recommande d'offrir la vaccination aux personnes âgées de 70 ans et plus. Dans ce groupe d'âge, le risque du zona et celui de la NPH [*névralgie post-herpétique*] sont particulièrement élevés. La vaccination dans ce groupe d'âge permettra une réduction plus rapide du fardeau de la maladie ». Le MSSS prévoit évaluer l'élargissement de la vaccination à d'autres groupes recommandés par le CIQ en fonction du contexte et de la disponibilité des ressources budgétaires nécessaires.

Nous sommes toujours disponibles pour ajuster le programme selon les recommandations émanant de nos partenaires.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

Sonia Bélanger

N/Réf. : 26-MS-00930